



Communiqué du Comité : soixante-cinquième session du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies

## Communiqué du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies

### Soixante-cinquième session, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Rome (Italie), du 26 juillet au 3 août 2018

1. Normalement, le Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies ne publie pas de communiqué à l'issue de ses sessions annuelles. Toutefois, étant donné que les informations au sujet de questions examinées par le Comité ne sont généralement pas disponibles avant la publication du rapport de la session et du rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est-à-dire environ deux mois après la tenue de la session, et compte tenu du fait que les membres du Comité doivent faire rapport en temps voulu à leurs mandants, le Comité publie le présent communiqué.

2. La soixante-cinquième session du Comité mixte des pensions du personnel des Nations Unies (le Comité) s'est tenue dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome (Italie), du 26 juillet au 3 août 2018.

3. **Maturité.** La Caisse des pensions du personnel des Nations Unies a été créée il y a près de soixante-dix ans et a présenté ses premiers états financiers en 1949. Elle présente toutes les caractéristiques d'un régime à prestations définies mature. Le Comité mixte ne doute pas de la bonne santé actuarielle et financière de la Caisse. Cette bonne santé est, pour une large part, le résultat des initiatives prises en 2013 par son groupe de travail sur la durabilité, initiatives qu'il a fait siennes et qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que d'une gestion prudente.

4. **Rendement des placements.** Au 31 décembre 2017, le portefeuille de la Caisse géré par le Bureau de la gestion des investissements (anciennement Division de la gestion des investissements) s'élevait à **64,1 milliards de dollars** (contre **54,4 milliards** au 31 décembre 2016). Grâce à la forte hausse des marchés, la performance nominale s'est établie à **18,6 %**, contre 18,1 % pour le portefeuille de référence. Les rendements nets ont été égaux ou supérieurs au taux de rendement actuariel à long terme nécessaire pour assurer la solvabilité de la Caisse à long terme (**3,5 %**). Comme demandé par l'Assemblée générale, les mots d'ordre de la stratégie de gestion restent *sécurité, rendement, liquidité et convertibilité*.

5. **Situation actuarielle.** Au 31 décembre 2017, la situation actuarielle de la Caisse affichait un **déficit correspondant à 0,05 %** de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension. Comme l'a fait remarquer le **Comité d'actuaire**, qui exerce ses fonctions à titre gracieux, pour la deuxième année consécutive la valorisation actuarielle était très proche de l'équilibre (après un **excédent de 0,16 %** au 31 décembre 2015). Compte tenu des marges d'erreur et des hypothèses retenues, on peut donc dire que la Caisse est à l'équilibre, ce qui est l'objectif recherché. Depuis 2003, les résultats de toutes les évaluations actuarielles sont restés dans la fourchette de + ou -2 % approuvée par le Comité mixte. Le **Comité de suivi de l'actif et du passif** a confirmé que la situation financière de la Caisse était satisfaisante.

6. **Ne pas se laisser aller à la facilité.** Les résultats de l'évaluation actuarielle s'expliquent par la performance très élevée enregistrée en 2017 et donc par l'accroissement très important de la valeur du portefeuille, mais également par l'hypothèse d'une croissance annuelle de **0,5 %** du nombre de participants actifs. Il est toutefois peu probable que la performance exceptionnelle enregistrée en 2017 se répète régulièrement sur le moyen

terme. De plus, le nombre de participants a reculé de **1,2 %** en 2017 et pourrait ne pas augmenter à l'avenir. Les hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle doivent être en permanence validées. Le Comité étudie comment atténuer les conséquences de la baisse du nombre de participants et du rapport participants/bénéficiaires.

7. **Position financière.** Le Comité d'audit du Comité mixte a déclaré que la situation financière et opérationnelle de la Caisse était stable. En 2017, la Caisse a présenté pour la sixième année des états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Le **Comité des commissaires aux comptes de l'ONU** a émis une opinion sans réserve au sujet de ces états financiers.

8. **Excédent des prestations par rapport aux contributions.** Une opinion sans réserve signifie que les états financiers ne présentent aucune inexactitude significative et décrivent fidèlement la situation. Le passif tient au fait qu'en 2017 les dépenses au titre des prestations, soit **2,673 milliards de dollars**, ont été supérieures de **272 millions de dollars** aux contributions reçues (contre **233 millions de dollars en 2016**). Une telle situation est normale pour un régime mature, dans lequel le produit des investissements finance le déficit dû à l'augmentation du nombre de retraités. La situation n'est donc pas pour l'instant préoccupante. Toutefois, comme pour ce qui concerne la baisse du nombre de participants actifs, c'est-à-dire ceux qui versent des contributions, le Comité mixte cherche comment remédier à cette situation.

9. **Traitement des prestations et mise en œuvre du système intégré d'administration des pensions.** Comme on le sait, l'introduction le 3 août 2015 du nouveau système intégré d'administration des pensions a créé des retards dans le traitement des dossiers pour les nouvelles cessations d'activité comme pour le versement des prestations aux survivants et aux personnes à charge. Ces retards étaient dus à : **a)** plusieurs périodes d'interruption d'activité avant l'introduction du nouveau système, nécessaires pour effectuer des tests et s'assurer qu'il n'y aurait aucune interruption de paiement pour ceux qui recevaient déjà des prestations ; **b)** des problèmes apparus après la mise en œuvre du nouveau système, normaux lors de l'adoption de la plupart des gros progiciels de gestion intégrés ; et **c)** des problèmes liés spécifiquement à *Umoja*, le progiciel de gestions intégré de l'ONU. De plus, la Caisse n'a pas limité ces retards pas plus qu'elle n'a communiqué véritablement avec les personnes concernées. Toutefois, même lorsque les arriérés étaient à leur maximum, environ **98,5 %** des bénéficiaires (ceux qui recevaient déjà précédemment des prestations et ceux dont les prestations avaient été retardées) ont reçu leur prestation dans les délais.

10. **Niveau maximum des arriérés créés par l'adoption du nouveau système intégré d'administration des pensions et élimination progressive des arriérés.** Les arriérés pour les nouvelles prestations à compter du 3 août 2015 ont atteint leur niveau maximum au cours du premier semestre de 2016, et représentaient alors l'équivalent d'environ quatre mois de travail. Une bonne part de ses arriérés ont été éliminée pour l'ensemble des **bénéficiaires primaires** entre fin 2016 (pour les cas d'invalidité) et début 2017 (pour les autres cas) et mi-2017 pour tous les **bénéficiaires secondaires** à l'exception des conjoints survivants de participants décédés en cours d'activité jusqu'à mi-2017, pour lesquels les arriérés ont été éliminés au cours du second semestre de 2017. Les arriérés concernant les **versements de départ** ont été éliminés à la mi-2017. La charge de travail normal reste supérieure à ce que le Comité juge acceptable, mais le problème est en voie de règlement.

11. **L'avenir.** Le système intégré administration des pensions fonctionne désormais de manière satisfaisante. Des améliorations sont toutefois possibles et sont en cours. Le Comité regrette sincèrement les retards subis par les participants lors de la cessation de services et par les survivants ou personnes à charge, mais rappelle que l'ancien système, construit par étapes successives, risquait de s'effondrer et que la Caisse aurait pu alors se trouver dans l'incapacité de fonctionner.

12. **Service client.** Le Comité s'est félicité des progrès réalisés pour ce qui est de réduire le nombre de cas en suspens et de la réduction des délais de traitement comme noté par le **Comité des commissaires aux comptes de l'ONU**. En 2017, **14 1385** prestations ont été servies contre **12 322** en 2016. Le Comité a pris note des diverses initiatives mises en œuvre par le secrétariat de la Caisse pour accélérer le traitement des prestations et

développer les services clients suite à l'étude d'ensemble qui lui a été présenté en 2017. Le délai moyen de traitement est compris entre **onze et douze jours ouvrables** à partir de la réception de l'ensemble des documents nécessaires. En 2017, **62 %** des dossiers ont été traités dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de l'ensemble des documents, ce qui est à rapprocher de l'objectif de 75 %. Plus de **80 %** des dossiers ont été traités dans un délai d'un mois.

13. **Audit de la gouvernance.** Outre les questions habituelles de gouvernance, le Comité mixte a examiné un rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU, auquel l'Assemblée générale des Nations Unies avait demandé de mener un audit complet de la structure de gouvernance et des mécanismes connexes du Comité. Le rapport a été examiné en détail par un groupe de travaux représentatif de la nature tripartite du Comité, avec la participation de représentants des retraités et de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux. Le groupe de travaux a aidé le Comité à fournir des réponses complètes au BSCI et à chacune des recommandations figurant dans le rapport, compte tenu du caractère commun et interinstitutions de la Caisse et de l'examen de ces questions auquel le Comité avait déjà procédé, ce qui permettra au BSCI de tenir compte du point de vue du Comité mixte dans son rapport à l'Assemblée générale.

14. **Renvoi au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.** Compte tenu des préoccupations exprimées par la majorité de ses membres au sujet de la méthode appliquée par le Bureau des services de contrôle interne, le Comité mixte a décidé de renvoyer la question au **Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit** de l'Assemblée générale, qui est l'organe chargé d'évaluer l'efficacité de l'action du Bureau. Les représentants des participants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies – quatre membres sur un total de 33 – ont fait part de leur satisfaction au sujet de l'audit réalisé et de leur désaccord concernant le renvoi de la question au Comité consultatif indépendant.

15. **Direction et questions de succession.** Le Comité était confronté au double problème créé par la longue absence de l'Administrateur de la Caisse et le départ à la retraite, le 31 août 2018, de l'Administrateur adjoint. Il a décidé de recommander au Secrétaire général de nommer l'Administrateur adjoint Administrateur par intérim du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018. À la date de la publication du présent communiqué, le Secrétaire général avait accepté cette recommandation. Le Comité mixte a également constitué un **Comité chargé de la planification de la succession** qui aura pour tâche : **a)** de l'aider à adopter une approche stratégique à long terme de la planification de la succession des cadres dirigeants de la Caisse ; et **b)** de renforcer davantage les méthodes utilisées pour évaluer les résultats de l'Administrateur. Il a demandé à ce nouveau comité de rechercher un candidat susceptible d'être nommé par le Secrétaire général Administrateur par intérim de la Caisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la durée nécessaire.

16. **L'Administrateur adjoint.** Après avoir été informé, fin 2017, par l'Administrateur adjoint actuel, que celui-ci ne se solliciterait pas un second mandat, le Président de la soixante-quatrième session du Comité mixte a établi un groupe interinstitutions de huit membres chargé de trouver un nouvel Administrateur adjoint. Le groupe a soumis ses recommandations au Comité. Suite à un certain nombre d'objections des représentants du Comité des pensions du personnel de l'ONU, le Comité a évalué les procédures mises en œuvre pour créer le groupe de recherches et les a jugées satisfaisantes. Il a également jugé satisfaisante la façon dont le groupe avait travaillé, observant que celui-ci comptait parmi ses membres deux représentants du Comité des pensions du personnel de l'ONU (dont le Sous-secrétaire général à la gestion des ressources humaines) et que les représentants des participants au Comité des pensions de l'ONU avaient refusé d'y siéger. Le Comité a interviewé à huis clos les candidats présentés par le groupe et a formulé une recommandation au Secrétaire général pour le choix du nouvel Administrateur adjoint.

17. **Nouvelle organisation membre.** Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'admettre une nouvelle organisation membre, à savoir l'**Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une fois approuvée par l'Assemblée générale, la Caisse comptera 24 organisations membres et versera des prestations à des bénéficiaires de 25 organisations actuelles et passées.

18. **Gestion des investissements.** La responsabilité des décisions en matière d'investissement des avoirs de la Caisse incombe au Secrétaire général après consultation d'un Comité des placements et à la lumière des observations et suggestions formulées de temps à autre par le Comité mixte au sujet de la politique d'investissement. Le Secrétaire général a nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un Représentant à plein temps chargé d'exercer un contrôle sur les investissements des avoirs de la Caisse. Le Comité mixte s'est félicité de la nomination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, du deuxième Représentant à plein temps du Secrétaire général et a pris note de la décision du Secrétaire général de transformer la Division de la gestion des placements en un **Bureau de la gestion des placements** compte tenu du niveau hiérarchique du poste de son Représentant. Le Comité mixte a pris note avec satisfaction du rapport du Représentant du Secrétaire général sur la gestion des investissements de la Caisse et s'est félicité des services à titre gracieux du **Comité des placements**.

19. **Transparence.** En raison des nombreuses fuites d'informations confidentielles du Comité mixte, souvent accompagnées de commentaires trompeurs, le Comité a examiné la question de savoir si la Déclaration de conflit d'intérêts adoptée en 2015 que doivent signer tous ses membres et les participant à ses réunions était appropriée. Il a notamment cherché à déterminer quelles informations devraient être considérées comme étant confidentielles et comment établir un juste équilibre entre cet impératif et la nécessité d'assurer une transparence maximale pour toutes les parties prenantes. Il a été rappelé que dans un esprit de transparence et conformément aux meilleures pratiques à l'échelle mondiale, tous les rapports d'audit du Bureau des services de contrôle interne concernant la Caisse étaient, après examen, rendus publics. Ces rapports contiennent les observations de la Direction de la Caisse, y compris les désaccords formulés au sujet des observations et recommandations du Bureau.

20. **Communication.** Le Comité mixte considère essentiel qu'à l'avenir la Caisse dispose de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions de communication de manière professionnelle, ce qui est indispensable pour maintenir le contact avec les 205 000 parties prenantes.

21. **Méthodes de travail du Comité mixte.** Le Comité a cherché à trouver par consensus des réponses concrètes et équitables à la grande majorité des questions dont il était saisi, poursuivant ainsi une longue tradition. Plus de 95 % des décisions ont ainsi été adoptées à une vaste majorité de ses membres. En cas de désaccord d'un ou de plusieurs membres, le désaccord est consigné. Le Comité est heureux de souligner l'attitude collégiale, professionnelle, positive et tournée vers l'avenir de la majorité de ses membres, conforme à sa pratique.

22. **Prochaines réunions.** Le Comité mixte se réunira à nouveau en **juillet 2019** dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi. La session ordinaire de 2020 sera accueillie par l'**Organisation météorologique mondiale** à Genève.

**M. John Levins**  
Président,  
soixante-cinquième  
session  
*Participants*  
*FAO/PAM*

**M<sup>me</sup> Jane B. Makori**  
Premier  
Vice-Président  
*Organes directeurs*  
*UNUDI (Kenya)*

**M<sup>me</sup> Theresa  
Panuccio**  
Deuxième  
Vice-Président  
*Chefs de secrétariat*  
*Secrétaire général*  
*de l'ONU*

**M. Mustafizur  
Rahman**  
Rapporteur  
*Organes directeurs*  
*Assemblée*  
*générale*  
*(Bangladesh)*

**Rome, le 30 août 2018**